

ACTION SOCIALE



ET LES PREFECTURES ???

Lors de la CNAS plénière du 2 juillet, les membres du syndicat **FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MI** au sein de la **FSMI FO** demandaient l'application de l'article 22 de l'arrêté du 19 novembre 2019 relatif aux CLAS. Cet article prévoit la présence d'un binôme issu des préfectures au sein du bureau des CLAS de votre département. Ce binôme assure la représentativité des administratifs et techniques du ministère dans les instances de l'action sociale. .

La CFE-CGC s'est clairement exprimée contre la proposition de la **FSMI FO**



Cette attitude démontre enfin le vrai intérêt que porte la CFE CGC (ALLIANCE/SNAPATSI/**SAPACMI**) envers les personnels administratifs, techniques... leurs adhérents apprécieront...

L'administration partageait notre analyse et demande l'application en local de l'art 22 de l'arrêté instituant les CLAS à savoir un titulaire et un suppléant issu des préfectures au bureau.

La **FSMI FO** ne peut que s'interroger sur le silence assourdissant des membres de l'UNSA et de la CFDT siégeant à la CNAS.

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité sur :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>

Facebook : FO Prefectures Twitter : @fopref